

Congo : viols et légèretés françaises

Par **JEAN-FRANÇOIS DUPAQUIER**
Ecrivain

Depuis près de vingt ans, les provinces du Nord et du Sud-Kivu, aux confins de la république démocratique du Congo (RDC) sont la proie de groupes armés qui usent d'une arme abominable : les viols massifs de femmes et de fillettes, souvent suivis d'actes de barbarie, et commis en public devant les maris, les enfants, les villageois rassemblés de force... Il ne s'agit pas de ces outrages qui, depuis la

«M 23» est le seul groupe armé accusé par nos tribuniens. Pourtant il est presque le seul parmi les 200 autres qui n'ait pas fait du viol une arme de guerre.

résistance collective ou individuelle. Moralement anéantis, réduits en esclavage, les Congolais du Kivu creusent, trient et exportent leurs richesses minières pour de riches seigneurs de guerre et leurs milices.

La journaliste belge Colette Braeckman a relaté l'admirable combat d'un gyné-

logue de Bukavu, le docteur Mukwege, ayant soigné 30 000 femmes (1). Des Français connus pour leur probité morale – et certains pour leur connaissance de l'Afrique noire – viennent de prendre le relais dans une tribune publiée par *le Monde* : «Au Kivu, on viole et massacre dans le silence». La Première Dame de France, Valérie Trierweiler, fait partie des signataires. Au niveau d'abjection atteint en RDC, toute proclamation d'indignation est bienvenue. Surtout si elle repose sur une analyse de la situation, gage d'efficacité d'un texte évidemment politique. Or, rien de tel. Au contraire, une pierre de plus au monument de la confusion compassionnelle. Le seul groupe armé nommé accusé de viols massifs par nos tribuniens est le «M 23», un mouvement d'autodéfense de Congolais rwandophones. Ce parti récemment constitué est pourtant presque le seul parmi quelque deux cents groupes armés qui n'ait pas fait du viol une arme de guerre. Interrogé sur France Inter, l'écrivain Erik Orsenna, rédacteur du texte, absout «l'Etat très faible et tout à fait corrompu, donc tout à fait impuis-

sant», alors que les Forces armées de la RDC (FARDC) sont, de l'avis des observateurs, les premiers auteurs de viols massifs avec leurs alliés issus des anciennes Forces armées rwandaises rebaptisées FDLR.

Autre cible des signataires, l'incurie de l'ONU au Congo. Certes, mais qu'à donc fait la France depuis 1999 pour améliorer l'efficacité du travail des Casques bleus ? M. Orsenna, M^{me} Trierweiler, M^{me} Benguigui et leurs amis savent-ils que depuis des années le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU est dirigé par un Français (actuellement Hervé Ladsous, ex-directeur de cabinet de Michèle Alliot-Marie et d'Alain Juppé) ? Faut-il ajouter que la France en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, a une réelle influence sur l'opération en RDC mais que depuis 1999, l'absence de mandat offensif du contingent onusien semble lui convenir ?

Faut-il encore rappeler aux honorables pétitionnaires que, lorsqu'en 2008 l'ONU a enquêté sur les seigneurs de guerre des FDLR dirigeant leurs troupes depuis Paris, l'Etat français a refusé toute coopération ? C'est bien la France qui a assuré l'impunité de Callixte Mba-

rushimana, principal leader des FDLR accueilli à bras ouverts sous la présidence de Jacques Chirac, étrange cosignataire de la tribune. Dernier rappel, il n'y avait pas de viols massifs au Congo avant le génocide contre les Tutsis du Rwanda en 1994. C'est un produit d'importation de l'armée «génocidaire» rwandaise qui a pu se replier au Congo grâce à «l'opération Turquoise» et ensuite organiser à son profit le pillage du pays sous l'étiquette FDLR.

Erik Orsenna explique ainsi l'engagement de Valérie Trierweiler sur la dénonciation des viols massifs en RDC : «Lors du sommet de la Francophonie [à Kinshasa] elle a vu les enfants sorciers qu'ils ont tout à fait bouleversée.» Emotion et courtoisie ne fondent pas une politique. Que penser de pétitionnaires qui, escamotant l'Histoire, ignorent à ce point le réel, au risque de voir une fois encore l'Occident se tromper lourdement dans ses analyses comme ce fut le cas pendant plus d'un siècle dans la région ?

(1) «L'homme qui répare les femmes» (éd. André Versaille).

Dernier ouvrage paru : «l'Agenda du génocide» (éd. Karthala).

En 2013, enfin le procès de Hissène Habré ?

Par **REED BRODY**
Conseiller juridique auprès de Human Rights Watch, travaille avec les victimes de Hissène Habré depuis quatorze ans

Le Parlement sénégalais vient de ratifier un accord avec l'Union africaine pour instaurer les Chambres africaines extraordinaires au sein du système judiciaire sénégalais. Elles auront pour mission de juger l'ancien dictateur tchadien, Hissène Habré. Ce procès, s'il est juste, transparent et efficace, constituera un tournant pour la justice en Afrique. Le procès de Hissène Habré serait une première : les tribunaux d'un pays africain jugeront les plus graves atrocités commises dans un autre pays. Surtout, et à la différence des tribunaux internationaux de La Haye ou d'Arusha, les poursuites contre le tyran déchu ont été entamées et soutenues par ses victimes, héroïnes de cette histoire devenues architectes de cette affaire. Parties civiles au procès, les victimes et leurs avocats pourront jouer un rôle déterminant.

Sous l'impulsion du président sénégalais, Macky Sall, et de sa ministre de la Justice, Aminata Touré, le Sénégal a déjà fait bien plus en huit mois que le gouvernement d'Abdoulaye Wade en douze ans. Dès l'an 2000, alors même que le doyen des juges d'instruction de Dakar venait d'inculper l'ancien dictateur pour la première fois, la victoire d'Abdoulaye Wade à l'élection présidentielle marquait le début de la soumission des victimes à ce que Desmond Tutu a formidablement caractérisé comme un «interminable feuilleton politico-judiciaire».

à la récupération des dossiers de la police politique de Hissène Habré, la terrible Direction de la documentation et de la sécurité (DDS), qui devrait être une aide précieuse pour les juges d'instruction sénégalais. Parmi les dizaines de milliers de documents retrouvés se trouvaient des listes, tenues au jour le jour, de prisonniers et de détenus décédés en détention, des comptes rendus d'interrogatoires et des certificats de décès. Les dossiers détaillent comment Habré maintenait un contrôle étroit et direct sur les opérations de la DDS. Rien que dans ces documents, figurent les noms de 1 208 personnes décédées et de 12 321 personnes victimes d'arrestations arbitraires ou autres formes de mauvais traitements.

Mais avec un budget d'environ 7,4 millions d'euros consenti par la communauté internationale – y compris les Etats-Unis et la France, les deux principaux soutiens de Hissène Habré lorsqu'il était au pouvoir – le tribunal ne pourra pas organiser un «procès-fleuve» et poursuivre Habré pour tous les crimes présumés de son régime. Le parquet devra faire preuve de perspicacité en adoptant une stratégie de poursuites limitée à un échantillon des crimes les plus graves commis par le régime de Habré, tout en étant représentatif des différents épisodes de la répression et de la diversité des victimes (prisonniers politiques, Arabes, Hadjerai, Zaghawa et sudistes).

J'étais encore récemment au Tchad où j'ai assisté à la cérémonie de remise du «prix Nobel alternatif», le Right Livelihood Award, à Jacqueline Moudeïna, l'avocate des victimes «pour ses efforts incessants, au péril de sa propre vie, dans la poursuite d'une justice pour les victimes de l'ancienne dictature tchadienne». En 2001, cette militante, faut-il le souligner, avait failli être assassinée par un des anciens sbires de Hissène Habré contre lequel elle avait porté plainte à

N'Djamena, au nom des victimes, pour des actes de torture commis pendant l'ère Habré. Mon voyage était aussi l'occasion de discuter avec les victimes des derniers rebondissements de l'affaire Habré. Le scepticisme reste de mise : découragées par les tergiversations sénégalaises, les victimes ne croient presque plus en la possibilité d'un procès rapide et équitable à Dakar. Elles se demandent aussi comment ce procès, auquel elles n'assisteront pas, pourrait faire avancer leurs justes revendications, comme l'a dit M^e Moudeïna lors de la cérémonie : «Ces victimes n'ont toujours pas été indemnisées, excusées, ou même reconnues comme telles. Elles n'ont pas encore entrevu l'éclat de la justice et se meurent petit à petit.»

Un des grands enjeux de ce procès est justement de permettre à ces victimes, véritables protagonistes de cette affaire, d'y trouver leur compte et avec elles l'ensemble de la société tchadienne. Un tel objectif nécessite de mettre en place un large programme de sensibilisation pour que les audiences soient retransmises par radio et télévision au Tchad, que des représentants de la société civile tchadienne puissent assister au procès à Dakar et que des débats sur la période Habré soient organisés dans tout le pays. Le Tchad pourra enfin affronter et comprendre son passé, les injustices de la période Habré seront réparées et l'idée de responsabilité prendra corps.

Le procès de Habré portera un coup crucial au cycle de l'impunité qui a affaibli l'Afrique, et constituera un précédent démontrant que les juridictions africaines peuvent elles aussi rendre justice pour les crimes commis en Afrique. Le «précédent Habré» pourrait devenir, comme le «précédent Pinochet» avant lui, une source d'inspiration et un modèle pour les efforts de la justice dans cette région et dans le monde.